

2025/52

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0042/2025

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250918-2025042-AR

S²LO

Objet : Arrêté de police de circulation pour remplacement et/ou création de poteaux TELECOMS

Le Maire de la Commune de Sargé sur Bray,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande de la société OKTOX SAS représentée par Monsieur BOUDOUASSAL Khalid, domiciliée 23 rue Antigna 45000 ORLÉANS, en date du 18 septembre 2025,

Considérant que les travaux de remplacement et/ou création de poteaux TELECOMS au 5040, le Petit Peray à SARGÉ SUR BRAYE sont nécessaires,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera restreinte au 5040, le Petit Peray à SARGÉ SUR BRAYE pendant la durée des travaux prévues **à partir du 22 septembre 2025** pour 28 jours calendaires

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La vitesse sera réduite à 50 Km/h

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux

Article 4 : Monsieur l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Bray, le 18 Septembre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture

le 18/09/2025

Et de la publication, le 18/09/2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

